



La Boutique de Noël 2019

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les 15, 16 et 17 novembre 2019

Vendredi 13 h à 20 h, samedi 10 h à 17 h et dimanche 10 h à 17 h

Centre communautaire multifonctionnel de Cantley, 8A Chemin River, Cantley

ESPACE DISPONIBLE :

- L'exposition aura lieu dans la grande salle du Centre communautaire multifonctionnel. Chaque exposant bénéficiera d'une superficie d'environ 10 pieds X 10 pieds.
- Chaque exposant s'occupera de monter et de démonter son propre kiosque.
- Des chaises et des tables de 72 pouces x 30 pouces seront fournies sur place.
- L'exposant peut fournir ses propres meubles en respectant l'espace qui lui a été attribué.
- Décorez votre emplacement selon les circonstances. Soyez créatifs !

PRODUITS EXPOSÉS :

- Toutes les œuvres doivent être authentiques créées par l'artiste ou l'artisan.
- Toutes les reproductions d'œuvres devront afficher le nombre d'exemplaires (ex: 4/100) ceci ne s'applique pas pour les cartes de vœux;
- Tous les produits de consommation et de beauté doivent être bien identifiés en énumérant les ingrédients qu'ils contiennent (ex.: savons, amandes, laver à la main, pièces décoratives etc.) ;
- Les œuvres non encadrées (photo, aquarelle, dessin, pastel, toile cartonnée) doivent être présentées de façon professionnelle sous passe-partout, dans une enveloppe transparente scellée ou auto-scillante. Les toiles régulières et galerie doivent avoir le contour peint.
- Aucune limite de prix n'est imposée quant à la valeur des œuvres qui seront présentées.

INSCRIPTION ET COÛT :

- L'exposant doit compléter le formulaire d'inscription et l'acheminer par la poste ou par courriel à artdelordinaire@hotmail.com au plus tard le **31 mai 2019**.
- Expédier votre chèque à l'ordre de **Art de l'Ordinaire** au plus tard le 31 mai 2019 à l'adresse suivante:
Art de l'Ordinaire - La Boutique de Noël 2019
Fabienne Leblanc
12, rue des Pins, Cantley, QC J8V 3L9
- **Les retardataires auront des frais supplémentaires de 30\$ à déboursier après le 31 mai 2019.**
- **Frais d'inscription :**
 - 100\$ pour les membres en règle de l'Association (**130\$ après le 31 mai 2019**).
 - 150\$ pour les non-membres (**180\$ après le 31 mai 2019**).
 - Vous pouvez déboursier 30\$ si vous souhaitez devenir membre au moment de l'inscription à La Boutique de Noël.
- Avant une première exposition, l'artiste ou l'artisan devra rencontrer un comité de sélection.
- **En cas d'annulation, il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription**, sauf dans le cas où l'activité serait annulée par l'Association.



La Boutique de Noël 2019

RÈGLEMENTS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

VISIBILITÉ SUR LE SITE INTERNET ARTDELORDINAIRE.COM :

- Si ce n'est pas déjà fait et souhaitez que votre profil d'artiste/d'artisan et une photo d'une de vos créations soient publiés sur notre site Internet, veuillez acheminer vos informations à artdelordinaire@hotmail.com.

INSTALLATION :

- L'exposant demeure le seul responsable de son inventaire.
- L'exposant doit se présenter pour monter son kiosque le **vendredi le 15 novembre 2019 entre 8h00 et 12h30 à la grande salle du Centre communautaire multifonctionnel.**
- L'exposant est responsable d'obtenir la couverture d'assurance nécessaire s'il le souhaite et dégage Art de l'Ordinaire, le Centre communautaire et tout autre organisme associé à l'événement de toute responsabilité en cas de dommage, de vol ou bris.

VENTE :

- Chaque exposant est responsable de la vente de ses œuvres et de fournir ses emballages.

DÉSINSTALLATION :

- Le démontage se fera à partir de 17h seulement, le 17 novembre. **Aucun démontage ne sera permis avant et l'espace devra être libéré au plus tard à 19h.**

CONTRIBUTION DE L'ARTISTE/ARTISAN AUX TIRAGES :

- Chaque exposant est invité à contribuer **sur une base volontaire** aux différents tirages qui serviront à financer une partie de l'organisation de La Boutique de Noël et qui représentent une belle occasion de visibilité. Les différents produits seront préparés dans des paniers par le comité bénévole. Nous vous remercions de votre contribution.
- Un bénévole vous contactera lors de l'installation pour amasser votre contribution, le cas échéant.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ :

- Dans l'éventualité où l'artiste/artisan devrait s'absenter de son kiosque, il sera alors dans l'obligation de prévoir un(e) représentant(e).
- L'exposant s'engage à remettre son emplacement dans son état initial.
- L'exposant accepte les conditions de participation et règlements ci-dessus et s'engage à les respecter sans quoi sa participation pourrait être compromise. **Aucun remboursement ou dédommagement ne sera accordé.**
- L'exposant dégage Art de l'Ordinaire, ses partenaires, bénévoles et commanditaires de toute responsabilité en cas de bris, dommage ou vol à l'égard de ses produits ou pour toute atteinte personnelle sans préjudice, d'autant plus que nous n'exerçons pas d'inventaire.

Pour informations :

Fabienne Leblanc, membre du comité organisateur au 819-328-1699